

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL254

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 40, substituer à la référence :

« 6° »,

la référence :

« 7° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.